
Séance du 10 juillet 2020

Convocation du : 04/07/2020

Ordre du jour :

Election des délégués pour les sénatoriales

Questions et informations diverses

**Nombre de membres
en exercice** : 11

Présents : 11

Représentés : 0

Votants : 11

L'an deux mille vingt et le dix juillet, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume AUREL

Etaient présents : Guillaume AUREL, Nathalie BAGES, Chantal DEBRUYNE, Frédéric GALERNEAU, Claude LABRANQUE, Ghislain LAMBERMONT, Diana MARION, Thierry MENGE, Romain PASSELERGUE, Anne SOL NÉE VAGNER, Jacques VIGOUROUX

Secrétaire de séance : Thierry MENGE

Election des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

M. Claude LABRANQUE, maire à ouvert la séance et après désignation du secrétaire de séance à procédé à l'appel des conseillers.

En application du Code électoral, article R.133, le bureau électoral a été constitué.

M. le maire, après avoir rappelé le mode de scrutin, a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué et de 3 suppléants.

Considérant :

- que 2 conseillers du fait de leur nationalité ne pouvaient pas prendre part au vote,
- que pour chaque tour d'élection le nombre de suffrages exprimés était de 8,

Ayant obtenu la majorité absolue (8 voix), ont été élus au premier tour et accepté le mandat :

- ◆ Délégué : M. Claude LABRANQUE
- ◆ Suppléants :
 - Mme Diana MARION
 - Mme Nathalie BAGES
 - M. Guillaume AUREL

Questions diverses :

1/Monsieur le Maire informe que les adjoints ont officiellement été déclarés dans leur responsabilité en date du 07 juillet.

2/ Afin de donner aux nouveaux conseillers des repères en préparation du Conseil prévu pour le 2 juillet, Claude LABRANQUE donne lecture de la liste des commissions municipales du mandat précédent. Il illustre chaque intitulé d'exemples concrets.

Il est demandé à ce que la liste soit diffusée auprès des membres du conseil.

Frédéric GALERNEAU demande si les commissions citées sont réglementaires, si la liste est fermée ou si elle peut évoluer ... ?

Claude LABRANQUE indique que certaines commissions sont obligatoires, pour l'exemple, il cite le CCAS. Il apparaît qu'une grande partie des commissions relève d'une décision du conseil.

Frédéric GALERNEAU se demande si on ne gagnerait pas à prendre un temps, avant la désignation de délégués, pour réfléchir ensemble aux commissions qui seront instituées, pour bien cerner leur champ d'application, pour appréhender les interactions qu'elles pourraient avoir entre elles. Il imagine ces commissions réactives et évolutives.

Thierry MENGE souligne que la remarque de Frédéric GALERNEAU va dans le sens de la proposition de « réunions de travail » qu'il a émise lors du précédent conseil. Pour lui, créer un temps de réflexion collectif, libre et robuste distant de celui, plus rigoureux, de la validation de décisions par le vote permettrait tout à la fois plus de créativité et de maturité.

Nathalie BAGES s'inquiète. Le public présent lors des conseils municipaux aime à suivre le cheminement des débats. Dans la perspective de réunions de travail réduites à l'équipe, ne se verrait-il pas privé d'éléments de compréhension ?

La remarque est juste.

Thierry MENGE évoque, à l'attention du public, la possibilité d'une synthèse rapide de la réflexion précédant le conseil municipal.

Frédéric GALERNEAU imagine la « réunion de travail » comme un temps différent du conseil. Il évoque une sorte de brassage d'idées qui a peu à voir avec la forme d'un conseil. Il remarque que la proposition est ouverte sur tous ses aspects. Seule une expérimentation volontaire permettrait d'en préciser l'intérêt et d'en modeler le cadre.

Une proposition de réunion de travail est émise pour **le mercredi 22 juillet**, sur le sujet des commissions municipales.

Revenant sur le sujet des commissions, Claude LABRANQUE insiste sur :

- la nécessité d'avoir, sur l'ensemble du mandat, une permanence dans la gestion d'une commission.
- l'intérêt d'un parallèle entre les commissions municipales et celles de l'« interco », ou, au moins, d'une présence à ces dernières. La réponse à une question posée au niveau de la commune pouvant se trouver à celui de l'intercommunalité.

3/ Ghislain LAMBERMONT évoque une intervention de Romain PASSELERGUE lors du conseil précédent. Ce dernier proposait que la commune s'associe à l'achat d'un « Hippocampe » qui devrait être réalisé par l'association « Trail de Grésigne » (cf PV). Or, Ghislain Lambermont

informe que la « cagnotte » en cours sur internet et courant à fin juillet devrait permettre à l'association de réunir la somme correspondant à l'achat du matériel. Il se demande alors si la question posée au conseil est toujours d'actualité ?

Romain PASSELERGUE souligne que, même si la somme nécessaire est réunie pour le projet envisagé, une aide de la Mairie serait toujours bienvenue et certainement bien utilisée.

Thierry MENGE rappelle que la décision sur ce sujet a été renvoyée au CM du 29 juillet. Il ajoute que, quelle que sera la décision qui sera prise sur la demande portée aujourd'hui par Romain PASSELERGUE, le conseil n'échappera pas à une discussion globale sur la politique d'attribution de subventions aux associations qu'il entend et peut avoir.

Anne Sol intervient pour faire remarquer que, concernant l'achat de l'hippocampe, il ne s'agirait pas d'une subvention mais d'un don.

4/ Thierry MENGE informe le conseil que le PV du conseil précédent a été terminé le matin de ce 10 juillet. Il sera transmis rapidement pour une validation lors du conseil du 29 juillet.

Au sujet du PV, il fait part de la proposition qu'il a faite à Claude LABRANQUE et qu'il soumet aujourd'hui aux membres du conseil de ne plus lire oralement ce PV en début de conseil mais de demander simplement aux conseillers de se prononcer sur la lecture qu'ils en auraient faite préalablement.

Une intervention de Diana MARION permet de préciser qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire quant aux modalités d'obtention de la signature de chaque conseiller sur le PV qui, elle, est obligatoire.

La question d'éventuels amendements se pose. Peuvent-ils avoir lieu avant le conseil et, alors, selon quelles modalités ?

Claude LABRANQUE précise que le secrétaire de séance est responsable de son texte et que celui-ci est estimé sincère. Il ajoute qu'une interprétation différente de celle du secrétaire, de la part d'un conseiller lors du conseil, peut entraîner une réaction en chaîne de dénégations et de controverses.

Une intervention rectificative en amont de la clôture de la rédaction du PV semble aussi difficile à mettre en œuvre car le secrétaire ne peut pas apporter à son texte un amendement proposé par un conseiller sans en référer à l'ensemble des membres.

Le schéma évoqué par Claude LABRANQUE est validé :

- Le PV du conseil précédent sera parvenu suffisamment avant le conseil à venir de manière à ce que chaque conseiller ait pu en prendre connaissance.
- Le texte sera proposé à l'approbation des conseillers au début du conseil sans qu'une lecture n'en soit faite.
- Les éventuels amendements seront recueillis et portés au PV du conseil en cours en spécifiant le, ou les noms des requérants.

5/ La question d'une possible réunion de travail avant le conseil prévu pour le 29 juillet revient dans le débat.

Le conseil décide d'inscrire une réunion de travail le **mercredi 22 juillet à 20 heures 30**. Il sera en grande partie consacré à la **question des commissions municipales**.

Une intervention de Chantal DEBRUYNE permet de rappeler que la participation des conseillers à d'éventuelles réunions de travail n'est pas contrainte par des formalités réglementaires.

Le conseil a été clôt à 19 heures 30

Guillaume AUREL

Nathalie BAGES

Chantal DEBRUYNE

Frédéric GALERNEAU

Claude LABRANQUE

Ghislain LAMBERMONT

Diana MARION

Thierry MENGE

Romain PASSELERGUE

Anne SOL

Jacques VIGOUROUX